
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 janvier 2016 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement arrive à 19h37
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA16 08 0001

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 12 janvier 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen, arrivé à 19h37
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA16 08 0002

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, tel que modifié au point 20.03.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

ADOPTÉ

CA16 08 0003

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA16 08 0004

Première période de questions du public, 19h36

Aucune question n'a été posée

CA16 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299049 relatif au lancement d'un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2016 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

ATTENDU la résolution numéro CG15 0418 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 18 juin 2015 et approuvant un projet de modification à l'Entente administrative par laquelle par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2016, en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, selon les modalités de l'Entente administrative entre la Ville et le MTESS sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité.

ADOPTÉ

CA16 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430017 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les honoraires professionnels reliés à la conception, à la réalisation des plans et devis et à la surveillance des travaux pour la construction d'abris à vélos et d'un enclos pour l'entreposage de bacs pour matières résiduelles.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les honoraires professionnels reliés à la conception, à la réalisation des plans et devis et à la surveillance des travaux pour la construction d'abris à vélos et d'un enclos pour l'entreposage de bacs pour matières résiduelles.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service :
 - un représentant de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics de l'arrondissement;
 - un représentant de la Division des ressources matérielles de la Direction des services administratifs de l'arrondissement;
 - un représentant de la Division mécanique, bâtiments et éclairage de rue de la Direction des travaux publics de l'arrondissement;
 - un représentant de la Division des actifs immobiliers de la Direction des Travaux Publics de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA16 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156685002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour accompagner les propriétaires de frênes privés dans leur action de préservation contre l'agrile du frêne pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour accompagner les propriétaires de frênes privés dans leur action de préservation contre l'agrile du frêne pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378044 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection au parc Cousineau - Soumission 15-509.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Stantec Experts-conseils Itée	78 544,20 \$
WSP Canada inc.	83 409,75 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Stantec Experts-conseils Itée** le contrat pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection au parc Cousineau, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 78 544,20 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1154378044.

ADOPTÉ.

CA16 08 0009

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378045 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du bassin de la Brunante - Soumission 15-033.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Stantec Experts-conseils Itée	252 443,71 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Stantec Experts-conseils Itée** le contrat pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du bassin de la Brunante, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 252 443,71 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1154378045.

ADOPTÉ.

CA16 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156673014 relatif aux placements publicitaires pour l'année 2016.

ATTENDU que le journal Les Nouvelles St-Laurent est le seul hebdomadaire diffusé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, qu'il est distribué à toutes les portes et également à plusieurs points de dépôt;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 136 000 \$ en faveur de Transcontinental Médias S.E.N.C pour les placements publicitaires pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au certificat du trésorier CTA1156673014.

ADOPTÉ.

CA16 08 0011

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154924004 relatif aux services postaux pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif de service postal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Division des communications et des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2016 et d'autoriser une dépense de 102 000\$, taxes incluses.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au certificat du trésorier CTA1154924004.

ADOPTÉ.

CA16 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154924005 relatif aux services d'affranchissement du courrier pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Division des communications et des relations avec les citoyens à transiger avec Neopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2016 et autoriser une dépense de 41 000 \$, taxes incluses.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au certificat du trésorier CTA1154924005.

ADOPTÉ.

CA16 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156879011 relatif à la liste des librairies (fournisseurs) et à l'achat de biens culturels par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2016.

ATTENDU que les sommes prévues en 2016 pour l'acquisition de biens culturels sont estimées à 728 500 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver la liste non exhaustive des librairies et fournisseurs pour l'achat de biens culturels dédiés aux bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et Du Boisé;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la liste des librairies (fournisseurs) pour l'achat de biens culturels par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2016;
- 2.- D'approuver une dépense de 728 500 \$;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au certificat du trésorier CTA1156879011.

ADOPTÉ

CA16 08 0014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156879012 relatif à une dépense pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé.

ATTENDU que dans le cadre des services visant le libre-accès à des équipements informatiques performants pour ses usagers, il y a lieu de poursuivre le service de location de iPads dans les bibliothèques de l'arrondissement pour l'année 2016;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 32 000 \$ pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux-Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au certificat du trésorier CTA1156879012.

ADOPTÉ.

CA16 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156894011 relatif aux travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2016 – Demande de soumissions 15-516.

ATTENDU que le nom des soumissionnaires et les prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	
	1er conduit	2ième conduit ou autre
Le meilleur ramoneur inc.		
Maison résidentielle	21,75 \$	21,75 \$
Cheminée de plus de 40 pieds de haut	34,78 \$	34,78 \$
Cheminée nécessitant la location d'une nacelle	125,00 \$	125,00 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme **Le meilleur ramoneur inc.** pour effectuer les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, laquelle percevra directement les frais de ramonage des cheminées auprès des citoyens, sous la supervision de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA16 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679017 relatif à une dépense 122 000 \$ pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il existe une entente cadre, en vigueur jusqu'au 11 avril 2016, avec la compagnie Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée - Entente 947204;

ATTENDU qu'une nouvelle entente cadre, dont les détails ne sont pas encore connus, entrera en vigueur d'ici le 12 avril prochain;

ATTENDU qu'aux fins de répondre aux besoins de l'arrondissement, il y a lieu d'augmenter la commande présentement en vigueur avec l'entente existante et de faire autoriser une dépense avec la future entente cadre pour un montant total de 122 000 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 122 000 \$ pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au certificat du trésorier CTA 1153679017.

ADOPTÉ.

CA16 08 0017

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156879013 relatif au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de promotion du français 2016-2017 offert par le Secrétariat à la politique linguistique du Québec.

ATTENDU le Programme de promotion du français 2016-2017, du Secrétariat à la politique linguistique;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de promotion du français 2016-2017 offert par le Secrétariat à la politique linguistique du Québec.

ADOPTÉ.

CA16 08 0018

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299050 relatif à une contribution financière de 85 000 \$ au Musée des maîtres et artisans du Québec en soutien à ses activités régulières pour l'année 2016.

ATTENDU les critères relatifs au programme des dons, octrois et subventions en vigueur actuellement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'octroyer une contribution financière de 85 000 \$ au Musée des Maîtres et Artisans du Québec en soutien à ses activités régulières pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA1150299050.

ADOPTÉ.

CA16 08 0019

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299051 relatif à un don à l'école Bois-Franc-Aquarelle pour un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ l'école Bois-Franc-Aquarelle en soutien à un projet éducatif;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1150299051.

ADOPTÉ.

CA16 08 0020

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299052 relatif à un don de 1 000 \$ à L'Oasis de Saint-Laurent en soutien à sa mission pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ à L'Oasis de Saint-Laurent en soutien à sa mission pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1150299052.

ADOPTÉ.

CA16 08 0021

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1153984019).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 25 novembre et le 31 décembre 2015, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 décembre 2015, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA16 08 0022

Soumis sommaire décisionnel numéro 1151024002 recommandant à l'Arrondissement de Saint-Laurent de radier la somme de 407,97 \$ (et tout solde dû) relativement au Compte 80-171109-1 en faveur de 8187819 Canada Inc. faSlrs de « Installation Delorme » - Dossier 14-002449.

ATTENDU les permis suivants ont été émis par l'arrondissement de Saint-Laurent :

- permis numéro 13-315177 émis pour une occupation le 7 novembre 2013 devant le 740, boul. de la Côte-Vertu au montant de 91,39 \$;
- permis numéro 13-285368 émis pour une occupation le 12 septembre 2013 devant le 999, boul. Décarie au montant de 91,39 \$;
- permis numéro 13-258347 émis pour une occupation le 12 septembre 2013 devant le 1480, boul. de la Côte-Vertu au montant de 91,39 \$;

- permis numéro 13-283410 émis pour une occupation le 9 octobre 2013 sur la rue de l'Église au montant de 164,98 \$.

ATTENDU l'action en recouvrement intentée de ces permis et de permis impayés;

ATTENDU l'obtention d'un jugement contre cette compagnie pour la somme totale réclamée en plus des intérêts et des dépens;

ATTENDU l'impossibilité d'exécuter le jugement rendu puisque la compagnie ne serait plus en affaires et aucun bien lui appartenant n'a été retracé. De plus, l'actionnaire majoritaire, soit 6092861 Canada inc., a fait cession de ses biens en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le 20 janvier 2015, et l'administrateur principal de la compagnie, a déposé une proposition aux créanciers en vertu de cette même loi, le 9 février 2015.

ATTENDU que les comptes en souffrance doivent être radiés.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. D'approuver la radiation de la somme de 407,97 \$, ainsi que tout solde dû, relativement au compte 80-171109-1, exercice 2014, mod 01 à 04 et 06;
2. D'imputer la radiation comme suit:
Imputation radiation (Simon): Arrondissement Saint-Laurent
Radiation recettes diverses : 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
Montant à radier: 407,97 \$ et tout solde dû au compte 80-171109-1, exercice 2014, mod 01 à 04 et 06.

ADOPTÉ.

CA16 08 0023

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768046 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5700, boul. Henri-Bourassa dans la zone I08-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une génératrice en cour latérale ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4 b) du procès-verbal de la séance tenue le 2 décembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20151202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 décembre 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5700, boul. Henri-Bourassa dans la zone I08-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une génératrice en cour latérale ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté dans les plans soumis à la séance du 2 décembre 2015 du Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0024

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768047 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement et des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 7109, autoroute Transcanadienne dans la zone S11-022 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 2 décembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement et des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 7109, autoroute Transcanadienne dans la zone S11-022 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs de la façade principale seront recouverts de deux revêtements en aluminium, l'un gris foncé (Kynar 500 Slate grey aluminium composite) et l'autre gris pâle (Kynar 500 Dove grey aluminium composite).

Deux sections de volets verticaux en aluminium gris foncé seront également installées en façade. Un mur rideau sera érigé au rez-de-chaussée. La section administration du bâtiment, située plus en retrait de l'autoroute, sera recouverte en partie de brique gris foncé « Dark Iron spot velours » de la compagnie Yankee Hill et d'aluminium identique aux matériaux utilisés pour la façade principale. La brique recouvrant le bloc sera de teinte gris foncé afin de s'harmoniser avec le reste du bâtiment, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768049 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3920, rue Éric-Goldberg dans la zone H07-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 2 décembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3920, rue Éric-Goldberg dans la zone H07-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme. L'entente relative aux travaux municipaux devra être respectée avant l'émission du permis de construction.

Les matériaux extérieurs seront de la pierre « Lafitte Artificial » et de la brique « Cinco » de la compagnie Permacon, tous deux de couleur Gris Chambord.

ADOPTÉ.

CA16 08 0026

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768050 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation bifamiliale contigüe située aux 1551-1553, rue Rochon dans la zone H12-062 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 2 décembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation bifamiliale contigüe située aux 1551-1553, rue Rochon dans la zone H12-062 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0027

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768051 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 983, boulevard Décarie dans la zone S16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. h) de la séance tenue le 2 décembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151208);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 983, boulevard Décarie dans la zone S16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis tel que soumis à l'option 1 de la séance du Comité consultatif d'urbanisme, mais avec un fond blanc.

ADOPTÉ.

CA16 08 0028

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768048 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 3340, rue Beauséjour dans la zone H03-010 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 2 décembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 3340, rue Beauséjour dans la zone H03-010 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage tel que les plans soumis le 9 décembre 2015.

Puisque l'agrandissement ne pourra pas être totalement recouvert par la brique existante, la brique recyclée de la compagnie Webster semblable à la brique actuelle sera utilisée pour les murs latéral et arrière. Un revêtement de type « canexel » de couleur granite recouvrira le petit mur latéral du bâtiment existant ainsi que l'espace situé sur le côté de la porte principale. Le toit, les portes et les fenêtres de l'agrandissement seront de couleur noire.

ADOPTÉ.

CA16 08 0029

Soumis second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-9 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1157154001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-9 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA16 08 0030

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA06-08-0020-9 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020-9 sur les usages conditionnels pour autoriser un usage conditionnel pour la vente au détail accessoire à une entreprise de production et de distribution de produits alimentaires dans la zone I18-020.

ADOPTÉ.

CA16 08 0031

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-87 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1156322018).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-87 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 25 janvier 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA16 08 0032

Le règlement numéro RCA08-08-0003-13 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1156322017).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2015, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur la régie interne des permis et des certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le Règlement numéro RCA08-08-0003-13 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

ADOPTÉ.

CA16 08 0033

Le règlement numéro RCA16-08-2 autorisant le financement de 3 425 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1152410005).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant le financement de 3 425 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs (CA15 080815);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA16-08-2 autorisant le financement de 3 425 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs.

ADOPTÉ.

CA16 08 0034

Le règlement numéro RCA16-08-3 autorisant le financement de 3 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1152410006).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant le financement de 3 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation (CA15 080816);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA16-08-3 autorisant le financement de 3 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

ADOPTÉ.

CA16 08 0035

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 19 h 43

Le conseiller Maurice Cohen souligne la nouvelle année ;

Le maire Alan DeSousa souhaite, aux membres du Conseil, employés et citoyens, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

CA16 08 0036

Deuxième période de questions du public, de 19 h 45

Aucune question n'a été posée

CA16 08 0037

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 19 h 45.

ADOPTÉ

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016.
